

Un programme d'éducation parentale à l'intention de parents séparés : les séminaires sur la coparentalité

par
Gilles A. Vidal, t.s.
Pratique autonome
Courriel : gilles.vidal@videotron.ca
Dominique Trottier, t.s.
CSSS de la Haute-Yamaska

Results of research on the positive effects of an educational program for divorced parents, including the program of the Monteregie Youth Centre.

État des recherches sur les effets bénéfiques d'un programme d'éducation à l'intention des parents séparés, dont le programme des Centres jeunesse de la Montérégie.

Il est généralement admis que la séparation des parents constitue un événement troublant pour la plupart des enfants. Selon plusieurs auteurs, le conflit parental serait le plus puissant déterminant des difficultés d'adaptation des jeunes au divorce (Amato et Keith, 1991; Emery, 1999). Plusieurs recherches suggèrent qu'une intervention visant à informer les parents sur les besoins des enfants, sur les effets de la rupture et du conflit sur leur développement aurait une influence positive sur leur adaptation à la séparation parentale. Elle contribuerait à renforcer les relations parent-enfant tout en réduisant les conflits entre les ex-conjoints (Drapeau, Tremblay, Cyr, Godbout et Gagné, 2009).

Cet article fait état des résultats de la recherche existante sur les effets bénéfiques d'un programme d'éducation à l'intention des parents séparés. En deuxième lieu, nous présentons l'expérience récente des Centres jeunesse de la Montérégie en la matière. En conclusion,

nous proposons quelques pistes de réflexion pour l'avenir.

État des recherches sur les programmes d'éducation pour parents séparés

Au cours de la dernière décennie, de nombreux programmes d'éducation parentale ont été mis sur pied pour contrer les effets négatifs de la séparation. Depuis 1998, 44 États américains rendaient certains de ces cours obligatoires avant le dépôt des procédures judiciaires (Douglas, 2004). Au Canada, ce type d'ateliers s'est développé plus récemment. Depuis les années 2000, ce service est offert dans la plupart des territoires et des grandes agglomérations des provinces canadiennes. En 2001, seules l'Alberta et deux villes de la Saskatchewan obligeaient les parents séparés à y assister. Au Manitoba et à Terre-Neuve, les parents désirant avoir accès à des services de médiation doivent d'abord avoir participé à un programme d'éducation pour parents séparés (Bacon, 2004). Au Canada comme à travers le monde, les travailleurs sociaux jouent un rôle majeur dans l'élaboration et l'animation de ce type de services. En Saskatchewan, ce sont les travailleurs sociaux de la division du droit de la famille qui animent les ateliers (Douglas, 2004). En Israël, la Cour de la famille et des services sociaux a le mandat de faciliter l'intégration d'éléments thérapeutiques dans le système judiciaire. C'est dans cette foulée que son équipe multidisciplinaire, composée principalement de travailleurs sociaux d'expérience, de psychologues, de psychiatres et d'avocats, a mis sur pied un plan d'éducation s'adressant aux parents séparés, utilisé à travers tout le pays (Laufer et Berman, 2006).

Les programmes existants varient en forme et en durée. Ils sont généralement assez brefs; trois à six heures réparties sur deux à trois rencontres. Certains groupes combinent exercices et lectures traditionnelles allant même dans certains cas jusqu'à inclure des rencontres indépendantes pour les enfants (Laufer et Berman, 2006; Brown, 2008; Douglas, 2004).

Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
Numéro 131, hiver 2009 : 204-211.

Ces réunions ont généralement toutes pour but de minimiser l'impact du divorce sur les enfants en encourageant les parents à coopérer entre eux (Laufer et Berman, 2006). Elles fournissent de précieux renseignements sur les moyens de réduire les conflits parentaux, sur l'impact de la séparation relié à l'âge et aux stades de développement respectifs des enfants, sur les rôles parentaux et autres (Douglas, 2004).

Ces séminaires sur la coparentalité ont été l'objet d'évaluation de la part de nombreux chercheurs. Ces recherches sont par contre assez récentes. Il existe peu d'études systématiques bien construites. La plupart des résultats sont basés sur la perception des parents. Malgré ces constats, il en ressort que les programmes d'éducation parentale en situation de divorce constituent une intervention prometteuse qui ne peut que contribuer à favoriser la collaboration entre chercheurs, juges, avocats et professionnels de la santé mentale. Aux États-Unis, une analyse de 19 recherches publiées ces dernières années (Whitworth, Capshaw et Abell, 2002) suggère que ces programmes contribuent à réduire l'acuité des conflits entre les parents et à diminuer la fréquence des recours aux tribunaux pour la garde des enfants. Une étude conduite sur une période de quatre ans par Thoennes et Pearson (1999) auprès de 600 parents indiquait que 70 % d'entre eux se déclaraient plus sensibles aux besoins de leur enfant six mois après avoir participé aux rencontres. La majorité de ces parents estimait que le programme avait contribué à réduire les conflits et recommandait qu'il devienne obligatoire à l'avenir. Une autre étude de Stone, Clark et McKenry (2000) révélait que, six ans après avoir participé aux séminaires, plusieurs parents étaient capables d'identifier des aspects spécifiques des enseignements qui guidaient leurs interactions avec l'autre parent. Les parents qui avaient rapporté le niveau de conflit le plus élevé étaient ceux qui remarquaient le plus de changements positifs dans leur situation (Arbuthnot, 1996).

Au Canada, Bacon et Mackenzie (2001) ont fait une recension de certains programmes d'éducation parentale au pays. Par ailleurs, Bacon a réalisé une recherche évaluative en Saskatchewan auprès de 199 répondants qui

avaient suivi les séances d'éducation parentale postséparation et divorce, comparés à un groupe témoin de 73 individus n'ayant reçu aucune éducation en matière de séparation (Bacon, 2004). Les parents ayant participé au programme rapportaient qu'ils étaient plus sensibles aux besoins de leurs enfants et qu'ils avaient amélioré leur capacité à composer avec l'autre parent que ceux n'y ayant pas participé. De nombreux parents ont bénéficié à leurs enfants des connaissances acquises, malgré le fait qu'ils aient admis avoir été peu motivés à prendre part à un tel groupe avant de débiter. Dans une proportion de 87 %, les participants interviewés par les auteurs du rapport estimaient que les séminaires sur la coparentalité devraient être obligatoires. Bacon et Mackenzie ont également sondé la perception de juristes à l'égard des programmes d'éducation parentale. Dans une proportion de 76 %, juges et avocats estimaient que les séminaires sur la coparentalité avaient des effets positifs sur le conflit entre les parents. La plupart des juristes rapportaient que pères et mères avaient amélioré leur capacité de négocier, que le programme contribuait souvent à un règlement plus rapide des litiges et que ces ententes étaient plus viables à long terme.

La même étude faisait quelques constats et recommandations afin de maximiser le succès de ces séances. Entre autres, ce type de séminaire ne semble pas répondre aux participants d'origine culturelle différente de celui de la majorité des membres du groupe. Il serait aussi préférable de favoriser l'animation des ateliers par une dyade homme-femme. En plus de contribuer à la sécurité des rencontres, ce mode d'intervention serait privilégié puisque les problématiques liées aux genres sont particulièrement délicates en contexte de séparation. Certains participants utilisent (malheureusement) les renseignements reçus dans les séminaires afin de nourrir leurs débats judiciaires (Douglas, 2004). Les séminaires sur la coparentalité sont une piste de solution intéressante et prometteuse. Ce type d'intervention suscite un état d'éveil chez certains parents. Il a également l'avantage de sensibiliser les parents aux impacts de la séparation et aux besoins de leurs enfants, tout en normalisant leur expérience (Cyr, 2009).

Il va sans dire que les ateliers d'éducation à la coparentalité ne sont pas les seules interventions accessibles aux parents séparés. La médiation familiale, la thérapie individuelle avec l'enfant, les groupes de parole d'enfants, les thérapies familiales et individuelles pour les parents sont d'autres moyens utilisés pour tenir compte des enjeux de la séparation. Lors de conflits plus importants, certaines interventions doivent être ordonnées et balisées par les tribunaux.

Le Séminaire sur la coparentalité au Centre jeunesse de la Montérégie

Au Québec, le Service de médiation et d'expertise psychosociale du Palais de justice de Montréal a mis sur pied, en 1994, un programme d'éducation à la coparentalité qu'il a intitulé : Séminaires sur la coparentalité. En janvier 2008, le Centre jeunesse de la Montérégie s'est associé à la Cour supérieure du district judiciaire de Longueuil afin d'offrir un service similaire à la population de la Montérégie. La clientèle est envoyée par les avocats, les juristes et les médiateurs familiaux. Les experts travailleurs sociaux et psychologues sont aussi invités à proposer le programme lors de leurs mandats d'expertise psychosociale. Pour l'instant, le service est offert principalement aux parents impliqués dans des démarches juridiques reliées à leur séparation ou à leur divorce. Les participants y assistent sur une base volontaire, avant ou pendant les procédures, ensemble ou séparément. L'assistance se répartit à peu près également entre hommes et femmes. Il n'y a pas de limites sur le nombre de parents pouvant assister à chacune des rencontres. Les intéressés doivent préalablement s'inscrire, moyennant des frais de 20 \$ pour l'ensemble du programme, auprès du service d'expertise psychosociale des Centres jeunesse de la Montérégie. Bien que les rencontres aient des visées thérapeutiques, il ne s'agit pas d'un groupe de thérapie. Les participants n'ont pas à partager leur vécu. Il n'y a pas de processus particulier de sélection. Dans les cas de violence conjugale ou de conflit parental important, le parent qui souhaite éviter la présence de l'autre parent dans le même groupe peut le mentionner lors de son inscription. Les deux parents sont inscrits à des rencontres différentes. Malgré le fait qu'il soit préférable

que les deux parents assistent au séminaire, l'un d'entre eux peut très bien y participer si l'autre le refuse. Il va sans dire que les effets bénéfiques anticipés pour les enfants sont plus probables si les deux parents reçoivent des informations similaires sur les impacts de la séparation.

Le programme est constitué de deux rencontres ouvertes, de deux heures chacune. Il est destiné principalement à des individus à l'aise de suivre un enseignement traditionnel dans un contexte de groupe. L'animateur, travailleur social, médiateur familial et expert psychosocial, transmet des informations inspirées par les résultats de la recherche et illustrées par des exemples concrets tirés de sa pratique. Une vidéo présentant le témoignage d'enfants du divorce soutient la présentation verbale. Précédés par une brève introduction, quatre thèmes généraux sont abordés au cours du séminaire : la crise de la séparation, les besoins et les réactions des enfants, les problèmes de communication et la famille recomposée.

En guise d'introduction, l'animateur aborde d'abord quelques généralités et mythes ancrés dans la croyance populaire. Il est important d'aider les parents à adopter une perspective différente de celle tirée de leur expérience personnelle et subjective de la rupture conjugale. Il apparaît utile par exemple que les parents sachent que les divorces et les séparations ne sont plus des exceptions. Aux États-Unis, la moitié des enfants nés au cours des années 1980 auraient atteint l'âge de la majorité dans une famille séparée (Rogers, 2004). La plupart des parents séparés sont capables d'entretenir une relation cordiale entre eux après une rupture. D'un mauvais mariage, on peut faire un bon divorce (Ahrns, 1996). La séparation n'est pas seulement un échec. Elle est aussi une solution et un nouveau départ pour l'avenir. La séparation parentale n'entraîne pas nécessairement des séquelles à long terme chez les enfants. Ce sont surtout les conflits parentaux qui affectent le développement de ceux-ci. L'accès aux deux parents, la disponibilité émotionnelle de ceux-ci et le soutien financier de chacun constituent trois importants facteurs de protection (Kelly, 1998; Wallerstein, 1998). Le risque de nuire au développement d'un enfant vivant dans une famille biparentale dont les parents

sont perpétuellement en conflit est plus important que celui d'un enfant du divorce qui est témoin d'une relation harmonieuse entre ses parents. Certains enfants fonctionnent mieux après une rupture parce qu'ils ne sont plus exposés aux disputes incessantes de leurs parents (Morrison et Coiro, 1999).

L'animateur enchaîne avec la crise de la séparation du point de vue des adultes. Il peut être utile que les parents donnent un sens à leur rupture. Les étapes du processus, les réactions de celui ou de celle qui subit la décision de l'autre et les facteurs favorisant l'adaptation de chacun sont décrits brièvement. Le niveau d'adaptation d'un membre de la famille peut affecter tous les autres membres. Il est rappelé aux parents qu'une diminution de leur disponibilité émotive à l'égard des besoins de leurs enfants est souvent observée en cette période de transition, caractérisée par des sentiments de confusion, de tristesse et de colère, tant chez les adultes que chez les enfants. Un parent absorbé par ses ressentiments envers l'ex-conjoint est moins disponible pour reconnaître le besoin de son enfant d'avoir deux parents (Cyr, 2009). Il est aussi important de reconnaître à chacun le droit à la colère, non destructive et limitée dans le temps.

Des pratiques parentales négatives et des disputes exacerbées avec l'autre parent contribuent à accroître le sentiment d'insécurité des enfants. La présentation est illustrée de quelques exemples traitant de la différence comportementale des genres entre une mère et un père en insistant sur la nécessité de respecter cette distinction, source fréquente de malentendus (Lamb, 1982; Simons, Whitbeck, Conger et Melby, 1990; Le Camus, 2000). Il est rappelé que les pères séparés ont tendance à s'impliquer davantage auprès de leurs enfants et s'engagent dans une plus grande variété d'activités que les pères des familles biparentales (Cooksey et Fondel, 1996). Il est aussi signalé que la reconfiguration familiale peut constituer une opportunité de croissance pour plusieurs parents. Enfin, les parents sont invités à reconstruire leur relation avec leur ex-conjoint sous la forme d'une « relation d'affaires » et à partager l'affection de leur enfant.

Par la suite, le séminaire traite des besoins des enfants et de leurs réactions selon leur groupe

d'âge. Afin d'introduire le sujet, l'animateur démontre d'abord que les enfants sont souvent mal préparés à la séparation de leurs parents, on les consulte rarement sur les décisions qui s'en suivent. Pour ces raisons, les enfants ont souvent le sentiment d'avoir peu d'importance aux yeux de leurs parents qui sont envahis par leurs propres émotions (Wallerstein, 1998). Les réactions des enfants sont souvent tributaires de la réaction de leurs parents. Les comportements de l'un influencent les comportements de l'autre. Il existe une corrélation entre la capacité d'un parent d'accepter la séparation et la capacité de son enfant à le faire (Rogers, 2004). La réaction des enfants peut varier selon leur tempérament. Certains présentent une capacité de résilience remarquable, alors que d'autres vivent la séparation comme une expérience traumatisante malgré le souci de leurs parents de favoriser leur adaptation.

Les parents tendent à croire que les garçons réagissent généralement plus fortement que les filles. En fait, les garçons ont des réactions plus facilement observables (agressivité, dépendance, désobéissance, régression), alors que la détresse des filles est davantage intériorisée en prenant la forme d'anxiété, de dépression et de perte d'estime de soi (Johnston et Roseby, 1997; Rogers, 2004). La plupart des enfants ont trois grands souhaits : la réconciliation de leurs parents, la fin des disputes parentales et le droit d'aimer leurs deux parents. Certains parents ont de la difficulté à accepter de partager l'affection de leur enfant et incitent celui-ci à s'inscrire dans un conflit de loyauté. Les enfants traversent les mêmes émotions que celles vécues par les adultes : confusion, tristesse et colère (Kelly, 1998; Johnston et Roseby, 1997). Les enfants des deux sexes ont besoin d'être rassurés et ils ont besoin d'aide pour accepter la séparation. Après avoir traversé une période trouble, la plupart des enfants fonctionnent mieux deux ans après la rupture.

L'animateur s'appuie ultérieurement sur des exemples concrets afin de décrire la réaction des enfants selon leur groupe d'âge. Un enfant de quatre ans peut se croire responsable de la séparation de ses parents. Doué d'une grande imagination, il peut contribuer innocemment au conflit entre ses parents en traduisant par ses fantaisies les propos de son père ou de sa

mère. Les enfants d'âge préscolaire ont besoin de structures, de routines, d'objets familiers et de transition entre les deux foyers. Les enfants de six ou sept ans cherchent à plaire à leurs deux parents et sont particulièrement sensibles au piège d'un conflit de loyauté. Les enfants en période de latence, au contraire, peuvent facilement identifier un parent fautif et prendre parti pour l'autre parent. Ils font parfois preuve d'une fausse maturité et cherchent à jouer le rôle de confident ou de conjoint. Les parents ont souvent tendance à surestimer le degré de maturité des adolescents. Ceux-ci sont aussi vulnérables et affectés par la fragilité de leurs parents.

Le séminaire enchaîne sur le thème de la communication. Plusieurs parents évitent de se parler directement après une rupture pour ne pas créer d'occasions de conflit. Ils communiquent alors nécessairement par l'entremise de leur enfant. Le rôle de messenger hausse le niveau d'anxiété de celui-ci (Poussin, 1997; Kelly, 1998; Johnston et Roseby, 1997; Emery, 1999). L'enfant assume aussi la responsabilité de transmettre le message de retour de l'autre parent. Quel que soit son âge, un enfant fait rarement un bon messenger. Il est fortement recommandé aux parents d'éviter le triangle de la communication. La souffrance de l'enfant dans ce rôle est illustrée par quelques exemples tirés de la pratique de l'animateur ainsi que par le témoignage d'enfants sur vidéo. Les parents sont invités à redéfinir leur relation et à développer des habiletés cognitives au niveau du langage. À l'aide d'exemples concrets de malentendus, des modèles de comportement plus constructifs sont suggérés.

Pour ce qui touche aux techniques de communication, les parents sont encouragés à utiliser le « Je » et le « Nous » qui constatent, plutôt que le « Tu » qui accuse. Ce dernier pronom a tendance à engendrer le blâme et les récriminations. Les parents sont sensibilisés à l'importance d'être précis dans leurs messages en expliquant leurs attentes face à l'autre parent. Ils apprennent à formuler leurs demandes de façon positive : « J'aimerais que tu sois à l'heure » plutôt que « Ne sois pas en retard encore une fois ». Les parents sont invités à éviter d'utiliser des adverbes contre-productifs comme « Toujours » et « Jamais ». Ils sont également sensibilisés à l'importance de l'écoute

active dans une saine communication. Sans écoute, il n'y a pas de communication. Il est important de souligner l'effet contre-productif du blâme, de la critique ou de l'interruption du discours de son interlocuteur. L'animateur invite les participants à prendre conscience des effets constructifs de la reconnaissance des actions positives de l'autre parent. Quelques exemples de compromis sont offerts afin d'en stimuler l'utilisation chez les membres du groupe.

Depuis plus de trente ans, chercheurs, juristes et intervenants parlent de monoparentalité à la suite d'une rupture d'union ou un divorce. Les pères sont souvent exclus de notre représentation de ce concept. Et, pourtant, chaque enfant a un père présent ou non auprès de lui. Les intervenants des services de protection de la jeunesse connaissent bien cette réalité des enfants vivant dans des familles monoparentales généralement dirigées par des mères. L'absence du père contribue à l'appauvrissement économique, affectif et social de l'enfant. La tâche du parent gardien est généralement difficile, alors que le père pourrait fréquemment contribuer par son implication à alléger le fardeau de la mère. Les pères seraient difficiles à rejoindre malgré plusieurs efforts pour les impliquer auprès de leurs enfants. Les intervenants se butent souvent à la réticence du parent gardien à partager ses responsabilités parentales avec l'autre parent (Bourassa et al., 2009).

Le séminaire conclut sur le sujet de la recomposition familiale. Il s'agit d'un phénomène de plus en plus répandu. La majorité des parents qui assistent aux séminaires expérimentera à l'avenir cette nouvelle structure de la famille. Précédée d'un passé familial et conjugal, la famille recomposée connaîtrait un taux d'échec supérieur à la famille initiale (Saint-Jacques, 1996). C'est dans une perspective de prévention que les enjeux et les défis de la recomposition sont abordés. Celle-ci peut apporter de nombreux bénéfices à l'enfant. Sa capacité à s'adapter à son nouveau foyer peut constituer une occasion de croissance pour lui (Fortier et Marino, 1995). Il peut tirer profit de la richesse et de la diversité d'un autre réseau social, recevoir l'affection d'un autre modèle parental, faire l'expérience de la fratrie, apprendre à s'affirmer et à négocier.

Le projet de recomposition familiale repose essentiellement sur la motivation des adultes. Pour l'enfant, elle peut être perçue comme une menace à ses privilèges et à son rôle structuré pendant la période de transition de la monoparentalité. L'enfant appréhende la perte de l'exclusivité, de l'attention et de l'affection de son parent. Il peut manœuvrer pour défendre ses intérêts, ses droits d'ancienneté et manifester des signes d'hostilité à l'égard du nouveau conjoint, perçu comme un rival. L'enfant doit également faire le deuil de la réconciliation souhaitée entre ses parents. La présence d'un nouveau conjoint marque la fin brutale de ses rêves de retour à la famille d'origine. L'enfant peut vivre un sentiment de culpabilité et un conflit de loyauté à l'égard du parent absent. Il doit aussi faire face à de nouvelles règles et à de nouvelles valeurs auxquelles il doit s'adapter (Cyr, 2009). En général, l'enfant fera des efforts pour s'adapter à la recomposition familiale parce qu'il aime son parent et qu'il a confiance en lui.

Les parents devraient éviter quelques pièges lors du processus de recomposition familiale. Il faut respecter le deuil de l'enfant et il est généralement préférable d'attendre quelque temps avant d'introduire un nouveau conjoint. Celui-ci n'est ni un père ni une mère et ne peut prendre la place du parent biologique. L'adulte impliqué dans une recomposition familiale devrait toujours rassurer son enfant, lui consacrer du temps particulier et faire des activités occasionnelles seul avec lui. Le nouveau conjoint souhaite se faire accepter par l'enfant. Il a souvent tendance à en faire trop, et trop rapidement. Il faut respecter le rythme de l'enfant et se rappeler que l'attachement se tisse au quotidien, au fil des mois et des années. Le nouveau conjoint doit également respecter la spécificité de la relation entre l'enfant et son parent.

Conclusion

Malgré des résultats encourageants, d'autres recherches seront nécessaires pour évaluer avec plus de précision les effets des programmes d'éducation parentale postséparation et post-divorce sur le bien-être des enfants. L'effet de désirabilité limite par exemple le résultat des réponses obtenues auprès des parents. La formule actuelle présente certaines limites. Au

Québec, les ateliers d'éducation parentale pour parents séparés sont pratiquement inexistantes en dehors des grandes agglomérations urbaines. Les ressources financières disponibles ne permettent pas pour le moment que les séminaires soient animés par un couple homme-femme. Le programme est peu connu des professionnels et peu accessible à toute la population. Des rencontres spéciales devraient être présentées aux juges, aux avocats et aux autres intervenants par l'entremise de leur organisme ou de leur association respective.

De plus en plus de familles consultent dans les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et rapportent des problématiques souvent assez sévères liées aux enjeux de la séparation. Les services publics en raison de leur caractère volontaire comportent aussi des limites dans leurs capacités d'aider efficacement les familles aux prises avec des conflits importants. Entre autres, les travailleurs sociaux en CSSS n'ont couramment accès qu'à la version d'un seul parent. Les familles séparées et divorcées doivent souvent malheureusement avoir recours à des interventions judiciaires complexes tant au niveau de la Cour supérieure qu'au Tribunal de la jeunesse. Bien que se voulant un moyen de protection pour les enfants, ces démarches juridiques ont souvent pour effet d'alourdir et d'aggraver les conflits parentaux. Une participation obligatoire plutôt que volontaire pourrait favoriser les gains probables pour les enfants. Ces séminaires, quoiqu'étant un ajout important aux services judiciaires et à l'intervention sociale, ne peuvent pas remplacer en soi d'autres interventions plus spécialisées dans les cas les plus difficiles. Ces enjeux ne peuvent être ignorés des travailleurs sociaux désireux d'œuvrer auprès des jeunes et de leurs familles.

Il n'est facile pour personne d'être parent. Cette assertion est particulièrement vraie pour les parents séparés. Nul ne peut prétendre être capable d'assumer seul parfaitement la tâche. Il existe au Québec des centaines d'écoles de conduite, d'électronique, d'informatique, etc. Il existe très peu d'écoles pour les parents. Nous envisageons la parentalité comme une fonction naturelle dont les qualités d'exercice sont inégalement réparties dans notre société. Notre expérience personnelle et professionnelle nous

indique que l'art d'être parent nécessite certains apprentissages que nos propres parents n'ont pas toujours été en mesure de nous transmettre. L'après-rupture constitue un défi paradoxal pour les parents et une menace pour le développement des enfants. C'est dans cette perspective qu'ont été mis sur pied ces programmes d'éducation parentale à l'intention de parents séparés.

Descripteurs :

Centre jeunesse de la Montérégie. Service d'expertise psychosociale // Séminaires sur la coparentalité // Garde conjointe des enfants - Québec (Province) - Montérégie // Rôle parental partagé (Divorce) // Éducation à la vie familiale // Conflits conjugaux // Enfants de parents séparés - Psychologie

Seminars on co-parenting // Joint custody of children - Quebec (Province) - Monteregie // Parenting, Part-time // Family life education // Marital conflict // Children of divorced parents - Psychology

Références

- Amato, P., & Keith, B. (1991). Parental divorce and the well-being of children: a meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 110, 26-46.
- Ahrons, C. (1996). *The Good Divorce*. New York : Harper Collins Publisher.
- Arbuthnot, J. (1996). Does mandatory divorce education for parents work? *Family and Conciliation Court Review*, 34, 60-81.
- Bacon, B. L. (2004). *Parenting After Separation/Divorce Program: Final Report Evaluation of the Saskatchewan Justice*. Child & Family Research Group Faculty of Social Work, University of Manitoba. <http://www.justice.gov.sk.ca/ParentEdEval.pdf>.
- Bacon, B., & McKenzie, B. (2001). *Best practices in parent information and education programs after separation and divorce*. Winnipeg, Final Report, Child and Family Services Research Group.
- Bourassa, C., Robinson, J., Lessard, G., Turcotte, P., Lavergne, C., Damant, D., et Flynn, C. (2009). La maternité et la paternité en contexte de violence conjugale, dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau et È. Pouliot : *Visages multiples de la parentalité*. PUQ, Collection : Problèmes sociaux et interventions.
- Brown, T. (2008). An Evaluation of a new post-separation and divorce parenting program. *Family Matters*, Australian Institute of family Studies, 78.
- Cooksey, E., & Fondel, M. (1996). Spending time with his kids, Effects of family structure on father's and children's lives. *Journal of Marriage and the Family*, 58, 693-707.
- Cyr, F. (2009). La séparation du couple : enjeux et processus pour les parents et les enfants, dans conférence *Travail thérapeutique avec les familles en situation de séparation parentale*. Montréal : Hôpital du Sacré-Coeur, Pavillon Albert Prévost.
- Douglas, E. M. (2004). The Effectiveness of a Divorce Education Program on Father Involvement. *Journal of Divorce & Remarriage*, 40 (3/4), 91-103.
- Drapeau, S., Tremblay, J., Cyr, F., Godbout, È., et Gagné, M.-H. (2009). La coparentalité chez les parents séparés, Un idéal à soutenir pour l'enfant, dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau et È. Pouliot : *Visages multiples de la parentalité*. PUQ, Collection : Problèmes sociaux et interventions.
- Emery, R. (1999). *Marriage, Divorce and Children's Adjustment*. Sage Publications.
- Fisher, R. (1997). The impact of an educational seminar for divorcing parents: Results from a national survey of family court judges. *Journal of Divorce Remarriage*, 28, 35-48.
- Fortier, F., et Marino, G. (1995). L'enfant et la recomposition familiale, *Revue Prisme*, 5 (23), 214-225.

- Johnston, J., & Roseby, V. (1997). *In the Name of the Child*. New York: The Free Press.
- Kelly, J. B. (1998). Marital conflict, divorce and children adjustment. *Child and adolescent psychiatric clinics of North America*, 7 (2), 259-271.
- Lamb, M. E. (1982). Mother and father infant interaction involving play and holding in traditional and non-traditional Swedish family. *Developmental Psychology*, 18, 215-221.
- Le Camus, J. (2000). *Le vrai rôle du père*. Éd. Odile-Jacob.
- Laufer, H., & Berman, A. (2006). Surviving the Earthquake: Parent Education Program for Separated and Divorced Families-Examining the Effectiveness. *Journal of divorce & Remarriage*, 46 (1/2), 135-149.
- Morrison, D. R., & Coiro, M. J. (1999). Parental conflict and marital disruption: Do children benefit when high-conflict marriages are dissolved. *Journal of Marriage and the Family*, 61, 626-637.
- Poussin, G. (1997). *Les enfants du divorce*. Paris : Dunod.
- Rogers, K. (2004). A theoretical review of risk and protective factors related to post divorce adjustment in young children. *Journal of Divorce and Remarriage*, 40 (3/4), 135-147.
- Saint-Jacques, M.-C. (1996). La famille recomposée : l'appropriation pour s'en faire une alliée. *Revue Prisme*, 6 (4), 590-603.
- Simons, R. L., Whitbeck, L. B., Conger, R. D., & Melby, J. N. (1990). Husband and Wife differences in determinants of parenting. *Journal of Marriage and the Family*, 52, 375-392.
- Stone, G., Clark, D. M., & McKenry, P. C. (2000). Qualitative evaluation of a parent education program for divorcing parents. *Journal of Divorce and Remarriage*, 34 (1/2), 25-39.
- Thoennes, N., & Pearson, J. (1999). Parent education in the domestic relations court: A multi-site assessment. *Family and Conciliation Courts Review*, 37 (2), 195-218.
- Wallerstein, J. (1998). The long term impact of divorce on children. *Family and Conciliation Court Review*, 36 (3), 368-383.
- Whitworth, J. D., Capshaw, T. F., & Abell, N. (2002). Children caught in the conflict: Are court endorsed divorce parenting education programs effective? *Journal of Divorce and Remarriage*, 37, 118.